



LA COMMUNE DE PARIS

Enquête sur un fusillé creusois grâce au fonds Jean GROSSET (67J)

La Commune de Paris de 1871, repères historiques.



Adolphe Thiers

La République est proclamée le 4 septembre 1870, mais la guerre contre la Prusse se poursuit et l'Assemblée, élue en février 1871, est composée d'une majorité de députés royalistes faisant craindre un retour de la Monarchie. **Adolphe Thiers**, qui apparaît comme un compromis entre monarchie et république, devient le chef de l'Etat.

Epuisée par 4 mois de siège prussien, la population de Paris refuse l'armistice qu'elle considère comme une capitulation de la nouvelle Assemblée. Des mesures, comme la fermeture des clubs ou l'obligation de payer les loyers de retard, attisent les mécontentements.

L'insurrection



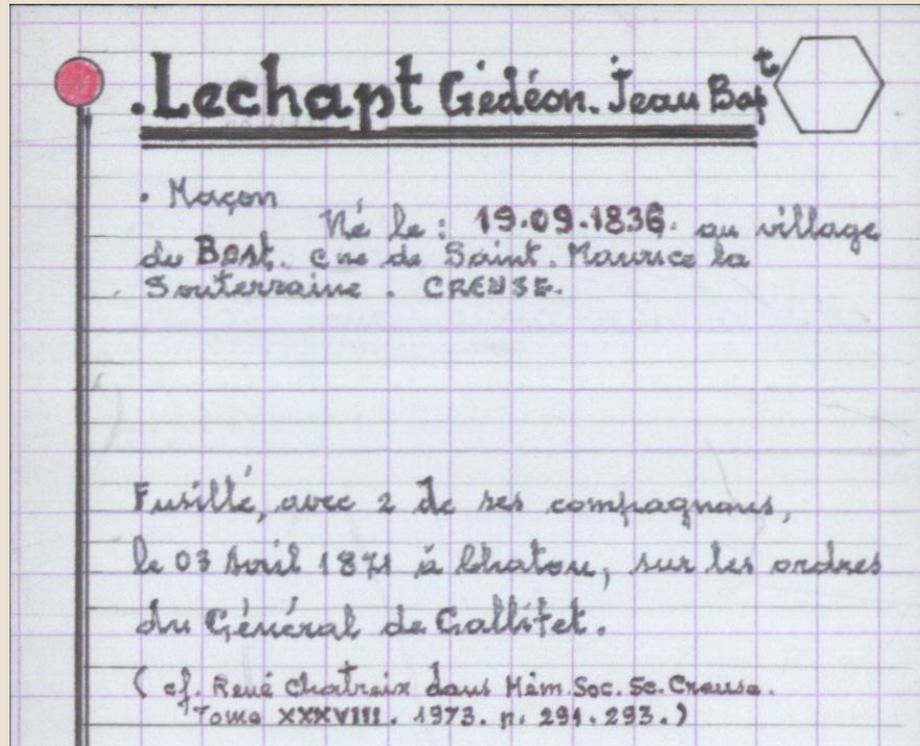
Le général Mac-Mahon

Le gouvernement quitte Paris et s'installe à Versailles. Une foule s'empare alors de l'Hôtel de Ville : des élections sont organisées et la Commune est proclamée le 28 mars 1871. Mais l'expérience est brève : l'armée, commandée par **Mac Mahon**, reconquiert Paris et la répression est terrible. Durant « la semaine sanglante » entre le 27 et 28 mai 1871, des milliers de Communards sont exécutés sommairement et certains sont fusillés contre un mur du cimetière du Père Lachaise, qui porte aujourd'hui le nom de **mur des Fédérés**.



Dépôts de gerbes au mur des fédérés, lors d'une manifestation de 1919.

Un fonds unique concernant la Commune de Paris, accessible aux Archives départementales de la Creuse



C'est ainsi que nous apprenons que Gédéon Jean-Baptiste Lechapt est « fusillé avec deux de ses compagnons, le 03 avril 1871 à Chatou [Yvelines], sur les ordres du Général de Gallifet », également connu sous le nom évocateur du « Massacreur de la Commune ».

Le fonds Jean Grosset a été versé en 2013 aux Archives départementales de la Creuse, et il est désormais communicable au public. Il est constitué de fiches cartonnées et de dossiers individuels concernant les insurgés originaires des départements de l'Indre, de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse. L'auteur n'a pas malheureusement pas pu publier ses notes, qui devaient originellement servir à réaliser un ouvrage de référence sur le sujet.

Ce travail minutieux livre des informations majeures telles que leur état civil, leur implication dans l'événement, la date, le lieu ou les conditions de leur arrestation et de leur déportation, entre autres.

Première recherche : l'acte de Naissance

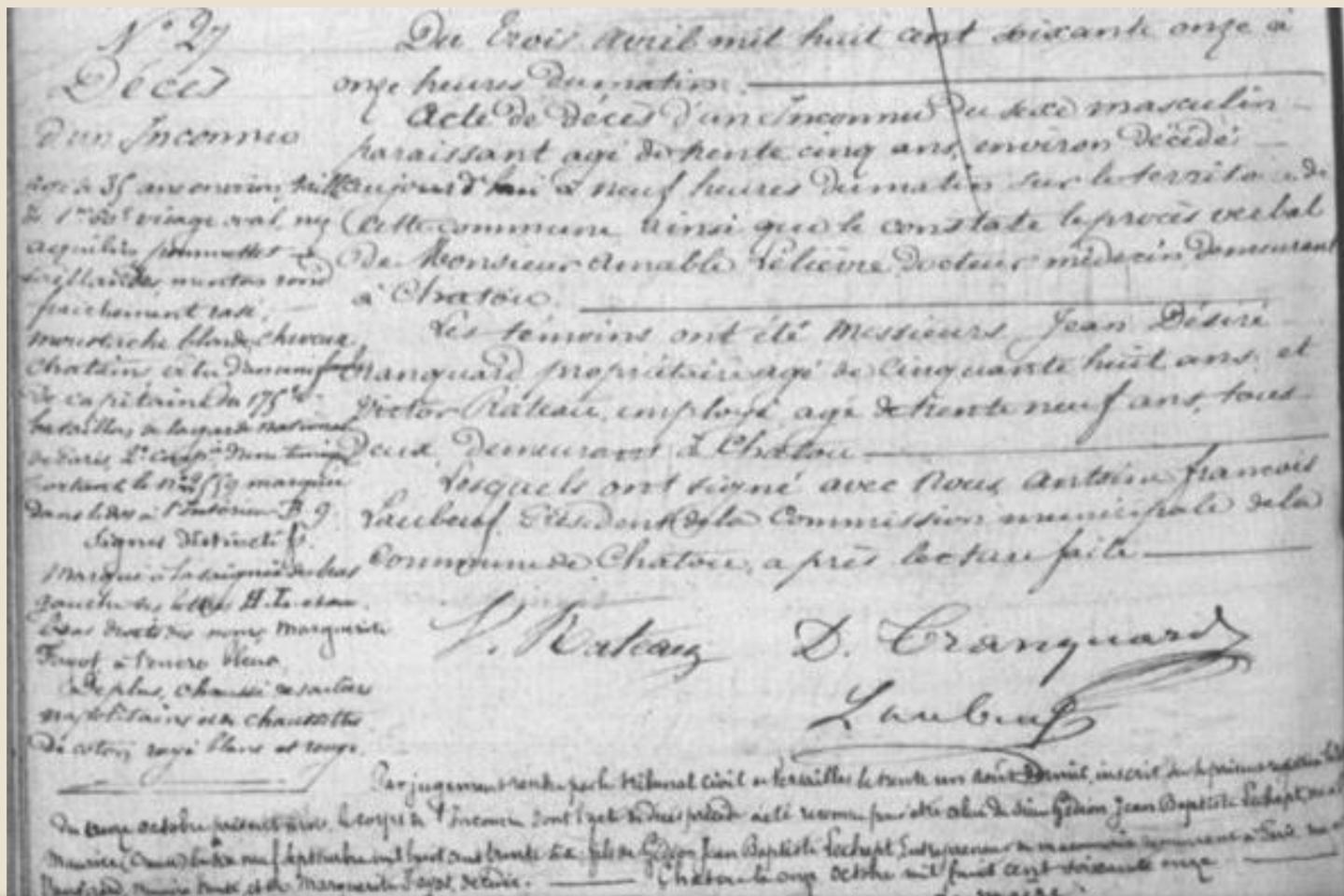
10. 34. com
Lechapt Gédéon
Jean Baptiste
du Bost
Dix-neuf septembre

L'an mil-huit cent trente six, le dix-neuvième jour du mois de septembre, à dix heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Maingaud maire, officier de l'état civil de la commune de saint-maurice, canton de la Souterraine département de la Creuse, est comparu Gédéon Jean Baptiste Lechapt maçon âgé de trente deux ans, demeurant au Bost en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, qui nous a dit être né ce jour d'hui à quatre heures du matin au lieu du Bost en cette commune, de lui déclarant, et de Marguerite Fayot son épouse âgée de vingt neuf ans, demeurant ensemble au dit lieu du Bost en cette commune, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Gédéon Jean Baptiste, les dites déclarations et présentations, ont été faites en présence de Joseph Barthélemy cultivateur âgé de cinquante ans, et d'Alexis Rozier aussi cultivateur âgé de cinquante six ans, demeurant tous les deux au village du Bost en cette commune, lesquels ainsi que le comparant après qu'il leur a été fait lecture du présent acte, ont déclaré en savoir signes de ce qu'ils ont déclaré, excepté Gédéon Jean Baptiste Lechapt comparant qui a signé

Maingaud
Lechapt

Le registre des naissances de Saint-Maurice-La-Souterraine, référencé 4E240/11, indique que Gédéon Jean-Baptiste Lechapt naît le 19 septembre 1836 au village du Bost. Il porte le même nom et prénom que son père, maçon. Sa mère se nomme Marguerite Payot.

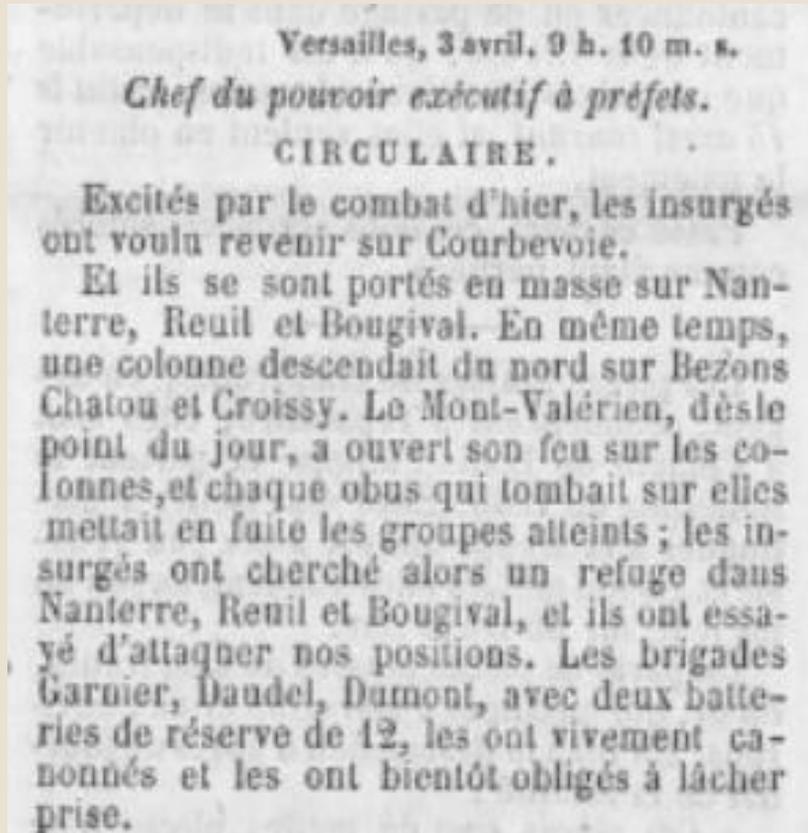
L'acte de décès à Chatou, daté du 3 avril 1871



L'acte provient du registre de décès de la commune de Chatou. Ce document est en ligne, visible à la page 391 du registre d'Etat-civil référencé 5Mi970ter. Nous retrouvons trace de trois personnes exécutées le matin du 3 avril 1871. Le registre mentionne le nom du médecin qui constate le décès, ainsi que le signalement de l'uniforme et la description physique de la personne. Une mention marginale indique qu'un jugement du 31 août 1871, a légalement confirmé l'identité de la dépouille.

La personne fusillée, identifiée comme Gédéon Jean-Baptiste Lechapt était donc capitaine du 175^{ème} bataillon de la Garde nationale de Paris, 2^{ème} compagnie, son uniforme portant le numéro de matricule 2559. Son visage est décrit comme suit : « visage ovale, nez aquilin, pommettes saillantes, menton rond fraîchement rasé, moustache blonde, cheveux châtons ». Plus marquant encore, il est indiqué qu'il porte sur le bras droit un tatouage à l'encre bleue au nom de « Marguerite Payot », sa mère.

Mise en parallèle historique avec un article de presse



La date de décès de Gédéon Jean-Baptiste Lechapt, le 3 avril 1871, fait de lui l'un des premiers fusillés de la Commune.

Elle coïncide avec le passage d'une colonne militaire sur Chatou, probablement celle menée par le Général de Gallifet. Cette précision se retrouve dans la circulaire retranscrite par le journal creusois *Le mémorial de la Creuse* du 9 avril 1871.



L'article de la Société des Sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse

« Trois de leurs compagnons avaient, de leur côté, traversé
« la Seine à la nage pour échapper aux recherches dont ils
« étaient l'objet à Rueil. Aussitôt arrivés à Chatou, ils se ren-
« dirent à l'hôtel Rieux qui se trouvait alors à la place de la
« Boucherie... où ils demandèrent à boire et à manger. Mais
« leur arrivée avait été vue et Alexandre Tranquard, capitaine
« des pompiers, fit immédiatement prévenir le général de
« Gallifet, commandant l'armée régulière, qui habitait Chatou
« et se trouvait à ce moment à Saint-Germain. Celui-ci donna
« l'ordre de fusiller les Fédérés séance tenante. Ceux-ci s'étaient
« cachés dans l'hôtel et y furent capturés sans résistance.
« Conduits sur le champ le long d'un mur (au coin de l'avenue
« Foch et de la rue Casimir Perrier)... ils furent fusillés sans
« jugement et même sans leur laisser le temps de dire un mot
« pour leur défense ou un dernier adieu pour leurs familles.

« Sans papiers d'identité, ce furent trois inconnus qui furent
« inhumés à Chatou. Seul, l'un d'eux, vêtu d'un uniforme de
« capitaine du 175^e bataillon de la garde nationale de Paris,
« 2^e compagnie fut identifié par jugement du tribunal civil de
« Versailles, le 31 août 1871 : c'était Gédéon-Jean-Baptiste
« Lechapt, né à Saint-Maurice, dans la Creuse, le 19 septem-
« bre 1836. Le deuxième portait l'uniforme de sergent de la
« garde nationale de Paris et le troisième celui de soldat du
« 4^e régiment de marche.

Comme le signale Jean Grosset dans la fiche individuelle, un article a été consacré à cette personne, dans *Les Mémoires de la Société des Sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, en 1972.

Cet article, « Un creusois parmi les premiers fusillés de la Commune de Paris », écrit par René Chatreix, cite textuellement ce passage de l'ouvrage *Histoire de Chatou et de ses environs*, publié par Monsieur Busson de Barthélémy, professeur au lycée Condorcet, en 1950.

Bibliographie et webographie

Bibliographie.

Acte de naissance 4E240/11 : Saint-Maurice-la-Souterraine 1833 1842 : naissance , in Archives départementales de la Creuse [en ligne]
<https://archives.creuse.fr/s/2/registres-paroissiaux-et-d-etat-civil/resultats/>

Acte de décès : 5MI970TER (vue 430) Archives départementales des Yvelines [en ligne]
<https://archives.yvelines.fr>

Le Mémorial de la Creuse 9BIB7 : article du 3 avril 1871

67J Fonds GROSSET, Fiche individuelle de Jean-Baptiste Lechapt

Un creusois parmi les premiers fusillés de la Commune de Paris , René Chatreix in Mémoires de la Société des Sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, 1972

Remerciements.

Le comité creusois des Amies et amis de la Commune de Paris 1871, qui nous a permis de constituer le dossier sur la personne de Jean-Baptiste Lechapt d'après leurs recherches précédentes et contenues dans l'article suivant :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/creuse-le-lourd-tribut-des-creusois-a-la-commune-de-paris-2031997.html>

Illustrations.

couverture

Journal l'Eclipse (Paris) « Les Deux sièges de Paris. Album pittoresque... » 1871 , Paris in Gallica [en ligne]
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb33344425j>

Page 1 et 3

187j Fonds Froment : image « Adolphe Thiers », « Général Mac Mahon », archives départementales de la Creuse.

Le mur des Fédérés : les manifestants déposent des couronnes : [photographie de presse] / Agence Meurisse Agence de presse Meurisse. Agence photographique, 1919, in Gallica [en ligne]
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9031902c.r=Le%20mur%20des%20F%C3%A9d%C3%A9r%C3%A9s%20au%20P%C3%A8re%20Lachaise?rk=600861;2>

Page 8

Portrait du Général de Gallifet, par Nadar, in Gallica [en ligne]
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53129222p?rk=343349;2>